

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Numéro d'enregistrement

Jupiteo est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 42 67 05140 67.

Contenu des formations

L'inscription à une formation suppose que le client accepte le contenu et les prérequis indiqués dans le catalogue de formation.

Toutefois, afin de suivre les évolutions des produits et répondre aux attentes de ses clients, Jupiteo se réserve le droit de modifier le contenu de ses formations.

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, et sauf conditions particulières, Jupiteo n'est pas tenu de réaliser l'installation et la configuration des ordinateurs et des logiciels nécessaires. A la demande du client, ces éléments peuvent faire l'objet d'une prestation annexe.

Facturation et règlement

Nos tarifs sont établis Hors Taxes et doivent être majorés de la TVA en vigueur.

La facture est adressée au client après exécution de la formation.

Dans le cas où le client souhaite faire régler cette facture par un OPCA, le client doit préciser ce souhait au moment de la commande et doit également effectuer les démarches nécessaires afin qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Jupiteo au moins 2 semaines avant le premier jour de la formation. En cas de non règlement par l'OPCA, la facture devient exigible auprès du client.

Les factures sont payables net et sans escompte à réception. Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Toute formation entamée entraîne une facturation de la totalité de la prestation.

Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation de la part du client doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier ou par fax.

En cas d'annulation tardive, Jupiteo se réserve le droit de facturer le client aux conditions suivantes :

- annulation avant le 10ème jour ouvré précédent le début de la formation : aucune facturation.
- annulation entre le 10ème et le 6ème jour ouvré précédent le début de la formation : facturation de 50% du montant de la formation.
- annulation après le 6ème jour précédent le début de la formation : facturation de 100% du montant de la formation.

Ces frais d'annulation ne pourront en aucun cas être imputés au titre de la Formation Professionnelle.

Jupiteo se réserve le droit d'annuler une session jusqu'au 6ème jour ouvré précédent le début de la formation en cas de manque de participants ou en cas de force majeure et ce sans dédommagement.

Le client peut alors soit annuler son inscription, soit choisir une autre date parmi celles proposées dans le catalogue.

Jupiteo ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.

Propriété intellectuelle

Les supports de formation font l'objet de la protection prévue par le code de la propriété intellectuelle. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de Jupiteo. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

Responsabilité

Jupiteo ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial, ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations de formation fournies.

Attribution de compétence

Tout litige au contrat de formation sera soumis au tribunal de Commerce de Strasbourg.

Mise à jour : 26/06/2018